

RÉPONSE INTERMÉDIAIRE – R 151 B – 17.02

Réponse intermédiaire du Conseil administratif à la résolution R 151 A – 16.12

déposée par M. VALENTE, Mmes BESSE et ROCH, MM. AMBROSIO, CERUTTI, CHAPPAZ, NOËL, RENAUD et REY

relative à l'objet suivant :

RENFORCEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ DES SITES DE STOCKAGE D'HYDROCARBURES

Le 22 décembre 2016, nous avons envoyé la résolution R 151 A – 16.12, adoptée, à M. François LONGCHAMP, Président du Conseil d'Etat, courrier auquel M. Pierre MAUDET, Conseiller d'Etat en charge du Département de la sécurité et de l'économie, a répondu en date du 25 janvier 2017.

Vous trouverez ci-joint copie de notre lettre et de la réponse reçue.

Nous nous transmettons également le courrier que nous adressons ce jour à M. Pierre MAUDET l'informant que nous restons dans l'attente de ses nouvelles suite à sa proposition d'interpeller Madame la Commandante de la Police afin qu'elle étudie l'opportunité de visiter les installations de Pétrstock et proposer son expertise en matière de sécurité.



Thierry APOTHELOZ
Conseiller administratif

Vernier, le 30 janvier 2017

Annexes mentionnées

Secrétariat général

T +41 (0)22 306 06 10
F +41 (0)22 306 06 11
secretariat-general@vernier.ch

PRON / mhas / 60016

Conseil d'Etat de la République et canton de
Genève
Monsieur François LONGCHAMP
Président
Case postale 3964
1211 Genève 3

Vernier, le 22 décembre 2016

Concerne : Résolution R 151 A – 16.12 Renforcement des mesures de sécurité des sites de stockage
d'hydrocarbures

Monsieur le Président,

Lors de sa séance ordinaire du 20 courant, le Conseil municipal de la Ville de Vernier unanime a adopté la résolution susmentionnée, dont nous vous remettons ci-joint copie, de même que le texte du projet déposé.

La présence des pétroliers sur la commune est une préoccupation constante du Conseil municipal, raison pour laquelle il demande à votre Conseil de prendre toutes les mesures sécuritaires dans les meilleurs délais, afin de prendre en compte le risque d'attentat terroriste potentiel contre les sites de PETROSTOCK SA, et, dans tous les cas, de prendre les mesures nécessaires au déplacement, à terme, des citernes.

Nous tenons à préciser que le Conseil administratif de la Ville de Vernier soutient pleinement cette démarche.

En vous remerciant de la bonne suite que vous voudrez bien donner à cette requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.


Pierre RONGÉT
Maire

Annexes mentionnées

26 JAN. 2017



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la sécurité et de l'économie
Le Conseiller d'Etat

DSE
Case postale 3962
1211 Genève 3

Monsieur le Maire
Pierre Ronget
Ville de Vernier
Case Postale 520
1214 Vernier

7393-2016

Genève, le 25 janvier 2017

Concerne: votre courrier du 22 décembre 2016

Monsieur le Maire,

Votre lettre du 22 décembre 2016, par laquelle vous faites part au Président du Conseil d'Etat de la résolution relative au "renforcement des mesures de sécurité des sites de stockage d'hydrocarbures", adoptée par le Conseil municipal de Vernier lors de sa séance du 20 décembre 2016, a retenu sa meilleure attention. Pour raisons de compétence, le Président m'a chargé d'y répondre et je vous fais ainsi part de ce qui suit.

Suite aux attentats qui ont eu lieu en Europe, les services fédéraux et cantonaux ont renforcé leurs mesures, notamment en matière de renseignement, afin de contrer toutes menaces contre la population et les infrastructures critiques. A cet égard, la Police municipale de Vernier participe, au côté de la Police cantonale, à cet effort de vigilance. En outre, je vous informe que le site Petrostock SA situé à Blandonnet figurera sur la liste des infrastructures critiques cantonales établie par l'office de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) pour le compte de la Confédération. Cela signifie qu'en cas de menaces avérées, ladite infrastructure fera l'objet d'une surveillance renforcée de la part des services de sécurité cantonaux, voire fédéraux.

Comme vous le savez certainement, l'entreprise Petrostock SA est soumise à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs, OPAM (RS 814.012). Concrètement, cela signifie que cette entreprise a, entre autres, l'obligation de tenir à jour un plan d'intervention pour les accidents majeurs accordé avec les services d'intervention. Le service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA) veille au respect de cette disposition.

La menace d'un camion bélier que vous prenez en exemple est une menace parmi tant d'autres; la pose d'obstacles escamotables et la présence permanente de gardes armés sont des réponses envisageables. Toutefois, la teneur de votre courrier me laisse à penser que c'est bien la globalité du spectre sécuritaire qu'il conviendrait de réexaminer. C'est pourquoi,

fort de ce constat, je demanderai à Madame la Commandante de la Police d'étudier l'opportunité, pour la Police, de proposer à la direction de Petrostock SA une visite de ses installations, en coordination avec le SERMA. Ainsi, l'exploitant pourra bénéficier de notre expertise en matière de sécurité. Si, à l'occasion de cette visite, des failles sécuritaires devaient être constatées (mesures architectoniques, accréditation sécuritaire pour entrer sur un site OPAM, et autres), les recommandations formulées par la Police permettraient à l'entreprise de les corriger, pour son propre bénéfice et celui des Verniolans, ainsi que pour l'ensemble de la population genevoise.

En espérant vous avoir ainsi donné les éléments nécessaires à votre courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Maudet

Secrétariat général

T +41 (0)22 306 06 10
F +41 (0)22 306 06 11
secretariat-general@vernier.ch

PRON / mhas / 55547 / 72278

viréf. 7393-2016

Monsieur Pierre MAUDET
Conseiller d'Etat en charge du Département
de la sécurité et de l'économie
Case postale 3962
1211 Genève 3

Vernier, le 30 janvier 2017

Concerne : Résolution R 151 A – 16.12 Renforcement des mesures de sécurité des sites de stockage
d'hydrocarbures

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Votre courrier du 25 courant m'est bien parvenu et je vous sais gré des précisions apportées.

Le Conseil administratif ne manquera pas d'en informer le Conseil municipal.

J'ai noté que vous alliez interpellier Madame la Commandante de la Police afin qu'elle étudie l'opportunité de visiter les installations de Pétrostock et proposer son expertise en matière de sécurité.

Compte tenu des préoccupations des habitants de Vernier, mais plus largement de notre population, la Ville de Vernier apprécierait grandement d'être informée en temps voulu du sort réservé à cette interpellation.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.


Pierre RONGET
Maire